

## CAMIEG

### Compte Rendu du Conseil d'Administration du 17 Octobre 2023

#### ORDRE DU JOUR

1. Situation des services
2. Évolution de la rémunération des comptes de dépôt
3. Évolution du taux de remboursement des frais dentaires et de transport
4. Résultats des indicateurs COG pour l'année 2022
5. Budget rectificatif 2023
6. Point sur les dépenses du régime

#### LA REVENDICATION FO ÉNERGIE MISE EN APPLICATION

Depuis 2007, nos assurés affiliés à la MGEN ne bénéficient pas de la liaison informatique permettant le remboursement automatique de leurs prestations comme tout assuré CAMIEG dès lors que celles-ci sont transmises via la carte vitale.

Suite à de nombreuses tentatives infructueuses de mise en place de solutions informatiques, notre délégation avait proposé aux services de la CAMIEG que ces assurés puissent envoyer leur demande de remboursement de manière dématérialisée et non par voie postale.

La CAMIEG a répondu favorablement à notre demande et travaille sur cette proposition.

La simplification des démarches par la dématérialisation d'envoi des documents d'affiliation pour les nouveaux assurés ainsi que les décomptes papier des assurés RC seul via l'application « Mon espace complémentaire Camieg » sont également en cours de finalisation.

#### 1. SITUATION DES SERVICES

Notre délégation FO Énergie s'interroge sur l'augmentation des affaires en cours au tribunal et souhaite connaître les risques potentiels pour la CAMIEG. Tout comme pour les chiffres CRA, il s'agit des affaires en attente. Ce sont des dossiers impliquant des montants de quelques centaines d'euros maximum. Par conséquent, il n'y a pas de risques significatifs.

Sur la baisse de l'indicateur « Médecins traitants », notre délégation s'interroge sur l'impact de l'autonomisation sur cet indicateur. En effet, l'autonomisation initiée au début de l'année 2023 pour se conformer à la Loi PUMA, il y a eu un impact en avril en raison du processus d'autonomisation. Cela a entraîné une augmentation des formalités en version papier pour déclarer le médecin traitant.

FO se demande s'il y a eu une diminution du nombre de déclarations de médecins traitants en raison de l'autonomisation. Pouvez-vous nous fournir des informations sur l'impact de ce processus en avril ? Est-ce que cela a conduit à une augmentation des formalités en version papier pour déclarer le médecin traitant ?

FO constate que les délais de traitement restent très longs et souhaite savoir s'il y a encore des améliorations possibles auprès de la CPAM 92.

Selon les informations émises en séance, les délais de traitement sont revenus à la normale. Ils sont bien moins importants qu'auparavant. Il s'agit souvent de dossiers anciens difficiles à finaliser. La Direction de la CAMIEG propose de planifier une nouvelle visite à la CPAM 92.

## 2. ÉVOLUTION DE LA RÉMUNÉRATION DES COMPTES DE DÉPÔT

Dans le contexte d'un transfert en janvier 2024 de la trésorerie des comptes de dépôts à vue de la CAMIEG vers les sous-sections du compte de suivi financier (CSF) de la CAMIEG, à partir du 1er janvier 2024, les Comptes de dépôts seront clôturés puis transférés vers le Compte de Suivi Financier pour chaque section active et inactive.

Ces opérations devront faciliter la gestion interne des flux de trésorerie et permettront également la rémunération de la totalité des fonds de trésorerie de la CAMIEG déposés à l'ACOSS.

Cependant, cela se traduira par une réduction de la rémunération, à la fois la base et le taux seront moins élevés qu'auparavant, en particulier avec une diminution de 5 points du taux initial.

Ces conditions tarifaires sont établies en conformité avec le plan de financement de l'Urssaf Caisse nationale, avec la garantie que la rémunération ne peut pas être négative. En cas de modification, ces conditions peuvent être ajustées par un avenant approuvé par les ministères de tutelle.

À la question : Allons-nous conserver le contrôle des Centres de Service Financier (CSF)? La Direction de la Camieg nous répond de façon positive. Puisqu'il est essentiel de considérer l'ACOSS comme notre banque. L'ACOSS gère directement les droits de tirage pour effectuer les paiements des prestations et des remboursements à la CPAM.

En tant que délégation FO Énergie, nous recommandons au Conseil d'administration d'approuver les opérations de placement entre l'ACOSS et la CAMIEG. Notre délégation soutient pleinement ces nouvelles mesures de gestion des relations financières entre la CAMIEG et le régime général, y compris la programmation de la fermeture des comptes de dépôt au 1er janvier 2024. Bien que le taux de rémunération connaisse une baisse, il convient de noter que cette réduction s'accompagne de la généralisation de la rémunération de l'ensemble des comptes de dépôt, élargissant ainsi la base de rémunération.

**Avis : Positif de la délégation FO.**

## 3. ÉVOLUTION DU TAUX DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DENTAIRES ET DE TRANSPORT

Pour donner suite à diverses décisions, datant du 18 juillet dernier pour le transport sanitaire et du 31 juillet 2023 pour les soins bucco-dentaires, la part de prise en charge par le régime obligatoire (RO) a été réduite de 65 % à 55 % pour le transport sanitaire et de 70 % à 60 % pour les soins dentaires.



Retrouvez notre communication sur le sujet :

En conséquence, la Camieg sera tenue de pallier cette réduction de remboursement du RO, engendrant un surplus de remboursement d'environ 632 000 euros par an pour le transport, et plus de 810 000 euros sur une année complète en ce qui concerne les soins dentaires.

FO Énergie s'oppose fermement à cette déréglementation, et nous l'avons affirmé en présence de la DSS, qui favorise une fois de plus le secteur privé. Cette augmentation risque de compromettre l'accès aux soins dentaires pour certains patients, car les compagnies d'assurance santé pourraient être amenées à augmenter leurs tarifs pour compenser.

## 4. RÉSULTATS DES INDICATEURS COG POUR L'ANNÉE 2022

La Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) consigne dans un accord contractuel les buts à réaliser et les stratégies à adopter en vue de moderniser et d'optimiser l'efficacité du système de protection sociale, tant en ce qui concerne la gestion des dépenses que l'amélioration des services fournis aux bénéficiaires.

À ce jour, sur 22 objectifs, seuls 3 objectifs ne sont pas atteints. (cf. tableau ci-dessous)

<b>Suivi des indicateurs COG 2022</b>	Indicateurs COG	22	
	Objectif atteint	19	86,4%
	Objectif non atteint	3	13,6%
	Non disponible	0	0,0%

En ce qui concerne l'indicateur « Médecin Traitant », mentionné précédemment, il est important de noter que les affiliés n'ont pas véritablement la main sur cet indicateur, car ce sont les médecins qui sont responsables de le déclarer ou non. En réalité, la déclaration dépend entièrement du médecin.

Notre délégation souhaite mettre en place une action visant à améliorer cet indicateur en sensibilisant les jeunes affiliés à la déclaration de leur médecin traitant. Cela se ferait en collaborant directement avec les médecins et en utilisant le compte professionnel Ameli de ces derniers. La CAMIEG nous informe que des informations à ce sujet sont déjà intégrées dans le courrier destiné aux nouveaux affiliés, et cela pourrait être un objectif prioritaire à communiquer aux médecins.

Sur l'absentéisme, l'indicateur a été fixé en se basant sur les données de l'année 2020, ce qui s'est avéré être une adaptation inadéquate, car il a continué à augmenter jusqu'en 2022 malgré les actions mises en place au sein de la Camieg, et ce après une consultation des agents de la caisse.

La délégation FO Énergie se questionne sur la possibilité que cet indicateur ne parvienne pas à atteindre l'objectif fixé, c'est-à-dire de rester en deçà de 1,7 %, tout au long de la période de la COG en raison d'une hypothèse de départ incorrecte. En réponse, il est expliqué que l'indicateur évolue d'une année à l'autre en se basant sur le taux de l'année précédente. Étant donné que 2022 a été une année difficile, on anticipe une amélioration des résultats pour 2023.

Par ailleurs, FO souligne que le taux d'absentéisme au sein de la CAMIEG est considérablement inférieur à celui observé dans d'autres entreprises, ce qui est un point positif à prendre en compte. Cependant, il est suggéré de comparer ce taux à celui d'un service équivalent au sein d'une CPAM pour avoir une meilleure perspective.

## 5. BUDGET RECTIFICATIF 2023

Le projet est marqué par une inflation des coûts par rapport aux estimations initiales, en raison de l'accent mis sur la sécurité informatique, entraînant des dépenses significatives liées à un audit complet du système, à l'achat d'outils, et à des études pour l'optimisation du système.

De plus, la migration vers le cloud de nouveaux outils s'est poursuivie, avec une hausse vers des coûts de licences annuels. De nouveaux projets ont également été lancés pour répondre à diverses opportunités et besoins, notamment un service d'accueil téléphonique pour les sourds et malentendants et le projet « Écoute Assurés. » En parallèle, des initiatives pour le bien-être des collaborateurs ont été déployées, telles que la solution TEALE, renforçant le soutien psychologique et la formation.

Enfin, l'utilisation de main-d'œuvre intérimaire est devenue essentielle pour le bon fonctionnement de l'organisme.

En instance, notre délégation a aussi souligné que nous aurions préféré une augmentation plus substantielle de la rémunération en faveur du personnel de la Caisse.

À la vue des éléments cités, ainsi que des améliorations constatées dans la gestion de la Caisse, notre délégation émet un avis favorable.

## 6. POINT SUR LES DÉPENSES DU RÉGIME

En ce qui concerne les données du tableau de bord des remboursements, une augmentation de 5,2 % a été enregistrée au cours des neuf premiers mois de l'année, équivalant à un montant de 10,38 millions d'euros. Il est à noter que ces chiffres n'incluent pas encore les futures augmentations prévues pour les dépenses dentaires et de transport.

Ces évolutions se décomposent en deux catégories : une augmentation du nombre de bénéficiaires et une hausse des coûts des prestations, résultant de la revalorisation des tarifs des actes médicaux.

Le CA convient que nous ne sommes plus sur l'impact de la pandémie de COVID-19. Pour notre délégation FO Énergie, nous sommes plutôt face à une prise de conscience durable de la part des assurés, qui accordent désormais une priorité plus élevée à leur bien-être physique et mental.

# Le Prochain CA se tient le 12 décembre 2023